

Et un débat s'engageant,

MM. les échevins Roy et Proulx proposent en amendement, et il est

Résolu: Qu'avant de prendre une décision, des copies de ladite résolution, rédigées en langue française, soient fournies à chacun des membres de cette Commission, pour la prochaine assemblée.

Que, en attendant, l'on demande l'opinion des avocats de la Ville sur la question de savoir si cette Commission a le droit de protester contre les déclarations faites par des juges ou par des recorders; de plus, si le recorder a le droit de donner des ordres au surintendant de Police sur la manière d'exécuter les prescriptions de la loi. (M. l'échevin Carter dissident).

M. l'échevin Carter soumet aussi la résolution suivante:

Résolu: Que le chef de Police reçoive instruction de porter à la connaissance des propriétaires de toutes les maisons qui, d'après les faits établis devant les tribunaux, ont été occupées pour des fins de désordre, les condamnations portées contre les personnes habitant ces maisons et de les avertir d'agir en conséquence, sans pour cela se dispenser de poursuivre (comme il est de son devoir de le faire) les propriétaires qui, à son avis, savaient ce qui se passait dans les maisons louées par eux.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De renvoyer cette question au Département en Loi afin de s'assurer si la Commission a le droit d'en agir ainsi. (M. l'échevin Carter dissident).

3.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport en faveur de l'incorporation du Club Notre-Dame-des-Neiges.

4.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$169 à prendre sur l'item "Uniformes" (pardessus) et d'appliquer ce montant à l'achat d'étais de revolvers, de casquettes d'été pour constables et de ceintures.

5.—L'enquête au sujet des accusations de mauvais traitements portées par les étudiants de l'université McGill contre certains membres du corps de Police, est alors reprise.

Soumise et lue une lettre de M. Surveyer, avocat des étudiants, donnant la raison de son absence.

Les témoins suivants sont entendus: M. Gordon Strathy, fils, et le sergent de police Gorman.

L'enquête est alors déclarée close.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,

Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale ajournée du 4 mars

M. l'échevin J.-G. Duquette, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Giroux, Proulx, Yates, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lévesque, L'Espérance, Turner, Robillard, Lavallée, Larivière, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Robinson, J.-B.-A. Martin, Nault, Marin, Duquette, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Lamoureux, Prud'homme, McKenna.

Du consentement unanime du Conseil, les requêtes suivantes sont soumises:

1.—Des gouverneurs des hôpitaux, attirant l'attention du Conseil sur le grand nombre de cas de fièvre typhoïde qui existent.

Renvoyée à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

2.—De contribuables du quartier Saint-Henri, protestant contre l'érection d'une certaine manufacture.

3.—De la "Canadian Boarding Stable", demandant l'autorisation de construire une forge, et de M. Louis Sanscartier pour l'érection d'une chaudière à vapeur.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

4.—Des agents d'immeubles protestant contre les amen-

And a debate arising,

Ald. Roy and Proulx moved in amendment, and it was

Resolved: That before acting upon the same, copies in French of said resolution be furnished to each Alderman of this Committee for the next meeting;

That, in the meantime, the City attorneys be asked to state whether, in their opinion, this Committee can protest against utterances made by judges or recorders; moreover, whether the Recorder has the right to give orders to the superintendent of Police; and whether it is contrary to law for the Recorder to advise the superintendent of Police as to the manner in which he should enforce the law. (Ald. Carter dissenting).

Ald. Carter also submitted the following resolution:

That the chief of Police be instructed to notify the proprietors of all houses which have been judicially established to have been used as disorderly houses of the fact of such conviction and to govern themselves accordingly, and without waiving his duty, to prosecute when satisfied there has been guilty knowledge on the part of such proprietors.

And a debate arising, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department to ascertain whether this Committee has the right to do so. (Ald. Carter dissenting).

3.—*Resolved:* To report to the City Council in favor of incorporating "Le Club Notre-Dame-des-Neiges."

4.—*Resolved:* To report to Council asking permission to vary \$169 from the appropriation: "Uniforms" (item overcoats) and apply the same to the purchase of revolver holsters, constables' summer caps, and belts.

5.—The investigation into the charges of ill treatment laid by the McGill University students against certain members of the Police force was then resumed.

Submitted and read a letter from Mr. Surveyer, advocate, giving the cause of his inability to attend on behalf of the students.

The following witnesses were heard: Mr. Gordon Strathy, jr., and police sergeant Gorman.

The investigation was then declared closed.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,

Secretary.

CITY COUNCIL

Report of adjourned special meeting held the 4th of March.

Alderman J. G. Duquette, acting mayor, in the chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, Giroux, Proulx, Yates, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lévesque, L'Espérance, Turner, Robillard, Lavallée, Larivière, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Marin, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Lamoureux, Prud'homme, McKenna.

With the unanimous consent of the Council, the following petitions were submitted:

1.—From governors of hospitals, drawing attention of Council to prevalence of typhoid fever.

Referred to Hygiene and Statistics Committee.

2.—From ratepayers in St. Henry ward, protesting against the erection of a certain manufacture.

3.—From Canadian Boarding stable for leave to erect a blacksmith shop, and Louis Sanscartier to erect a boiler.

Referred to Fire and Light Committee.

4.—From Read Estate agents protesting against the pro-